2 juin 1982 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, au comité international de la Croix rouge, Genève, mercredi 2 juin 1982.

Monsieur le Président,

- Je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu me faire part de vos vues sur les plus importants problèmes qui se posent à votre organisation et j'ai été, croyez-le, très sensible aux paroles aimables que vous avez eues à mon égard. A mon tour, je voudrais vous dire non seulement l'attachement que le gouvernement français et moi-même portons à l'institution que vous dirigez, mais aussi l'estime personnelle, la considération que j'ai pour la manière dont vous présidez, depuis je crois 1976, aux destinées du comité international de la Croix rouge.

- Si j'ai tenu à être aujourd'hui, trop brièvement, des vôtres, c'est tout d'abord parce qu'il m'a semblé que ma venue au CICR se situait dans la logique même de ma visite à l'Organisation internationale du travail : la sensibilité particulière de l'actuel gouvernement français aux dimensions internationales des problèmes sociaux s'étend tout naturellement aux tâches humanitaires pour lesquelles votre organisation joue un rôle majeur.

- Une seconde raison m'a incité, monsieur le président, à accepter votre invitation : c'est le caractère essentiellement suisse, voire genevois de votre institution. Car son existence témoigne par excellence de la vocation internationale de la Confédération helvétique et plus spécifiquement de la ville de Genève, dont, vous l'avez rappelé, dès 1863, quatre citoyens éminents fondèrent le CICR, le comité international de la Croix rouge. Nous connaissons et nous apprécions le rôle primordial que les autorités suisses continuent à jouer pour assurer le fonctionnement, le financement des activités de la Croix rouge internationale.\

Ces activités, il est à peine nécessaire d'en souligner le caractère irremplaçable. Irremplaçable le rôle que joue la Croix rouge internationale, que jouent ses représentants avec un courage que je salue, connu de tous, dans des régions trop nombreuses du monde où des conflits et des crises graves sont en cours. Qu'il s'agisse du Proche-Orient, de la Pologne, de l'Asie du Sud-Est, de l'Afghanistan, du continent africain. Vous avez vous-même précisé, avec l'Amérique centrale, que votre tâche ne manquait pas d'objet et que vos délégués répartis sur la surface de la planète devaient à tout moment répondre à la violence de l'homme pour l'homme. Votre action dans tous ces domaines recueille, vous le savez, l'appui entier de mon gouvernement et c'est dans cet esprit que ce gouvernement a tenu à augmenter substantiellement sa contribution à votre budget dès 1982, en espérant pouvoir être à même de confirmer et d'accentuer ce soutien financier nécessaire pour les années à venir.

- Gardien des grands principes fondamentaux de la Croix rouge que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le bénévolat, l'unité et l'universalité, le comité international joue pleinement le rôle qui est le sien grâce-à la manière dont il assure la protection et l'assistance aux victimes militaires et civiles des conflits et de leurs suites diverses. Ce faisant et je tenais à le dire ici, avec quelque solennité, il contribue avec beaucoup d'efficacité à l'action quotidienne sur le terrain, à la réalisation d'un objectif plus large qui est celui de la paix dans le monde. Pour sa part, vous le savez aussi, la France est prête à intervenir ou agir dans le même sens au sein des institutions compétentes, et la réunion de la prochaine session extraordinaire des Nations unies consacrée aux problèmes du désarmement, lui donnera l'occasion de le montrer une nouvelle fois.\

Votre comité a également pour tâche la diffusion du droit international humanitaire. A cet égard

Votre comité a également pour tâche la diffusion du droit international humanitaire. A cet égard, puisque vous avez bien voulu, monsieur le président, évoquer la question des deux protocoles additionnels de 1977 aux conventions de Genève du 12 août 1949, je puis vous confirmer que la position de la France à l'égard de ces deux textes est actuellement en-cours d'examen : si mon pays a toujours un certain nombre de réserves à l'égard du protocole I relatif aux conflits armés internationaux dans la mesure où ses dispositions risqueraient de porter atteinte aux exigences fondamentales de sa sécurité, il envisage, en revanche, l'éventualité d'adhérer au protocole II relatif aux conflits armés non-internationaux.
- En-tout-état-de-cause, notre position à l'égard de ces deux instruments fera, à votre propre initiative, l'objet d'une prochaine rencontre entre les fonctionnaires français compétents et les juristes du CICR. Et je pense que cette réunion permettra aux responsables du comité international de s'informer plus précisément de l'attitude actuelle de la France et aux délégués français de tenir le plus grand compte de vos remarques et de vos observations.
- Nous n'arriverons pas là avec la porte fermée à tout arrangement qui paraîtrait utile à la cause que vous servez et que nous cherchons, à notre façon aussi à servir.
- Monsieur le président, en vous remerciant de la qualité de votre accueil, je tiens à féliciter ceux qui, autour de vous, dans les comités nationaux et sur le terrain, souvent obscurément et parfois au péril de leur vie, contribuent à la grande oeuvre dont vous avez la charge. Et je vous apporte le salut et la reconnaissance du gouvernement et du peuple français. J'associe à cet hommage rendu au président, M. Robert Ducret, président du Conseil d'Etat du canton de Genève, M. Pierre Raisin, maire de Genève, toutes les autres personnalités éminentes du canton qui ont bien voulu participer à cette rencontre. Leur présence témoigne du soutien actif apporté par les autorités cantonales et municipales au comité international aussi bien qu'aux multiples organisations auxquelles elles offrent une hospitalité généreuse.
- Enfin, je ne saurai terminer cette brève allocution sans vous remercier vivement de la qualité de cette offre, ce souvenir historique qui associe déjà le CICR à la France, parmi les premières circonstances qui ont justifié l'action de M. Henri Dunant et de ses amis, qui se sont inscrits à-partir de là dans l'histoire, inscrits aussi dans la mémoire collective de tous les peuples civilisés et de ceux qui peuvent désormais accéder, grâce-à la Croix rouge, à protection, assistance pour la défense de leurs intérêts légitimes. Je suis également sensible à cet historique. Je suis amateur d'histoire et de lecture et ce sera donc pour moi un document supplémentaire qui vient de bonne source, j'imagine, à laquelle je trouverai ou je complèterai mon information sur un sujet qui en vaut la peine.
- Monsieur le président, mesdames et messieurs, c'est une bien brève visite. Il n'en reste pas moins que sa valeur symbolique doit dépasser sa réalité. Je vais vous quitter sans vous quitter, la Croix rouge est présente partout, et de là où j'exerce ma charge je n'oublierai pas et le siège de Genève et la réalité internationale de la Croix rouge que vous présidez. Merci.\